

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Cour d'Appel de Dakar

Tribunal de Grande Instance

Hors Classe de Dakar

Siège

AUDIENCE DU 21.12.2023

**PREMIERE CHAMBRE CIVILE
CHAMBRE COLLEGIALE**

PRESIDENT : M. El Hadji Ibrahima SECK

MEMBRES : Mme Khady BA NDIEGUENE ; Mme Alimatou THIOYE

MINISTERE PUBLIC : M. Ousmane BASSE

GREFFIER : Me Alioune CAMARA

1. DELIBERES VIDES.

N° R.G	N° JGMT	RESULTATS
1109/23	1132/23	• Prestation de serment de Mme Arame DOUKE nommée Percepteur de l'Aéroport international Blaise DIAGNE de Diass Le Tribunal : - Donne acte à M. le Procureur de ses réquisitions et au représentant de M. Bâtonnier de l'ordre des Avocats de ses observations ; - Reçoit le serment de Mme Arame DOUKE ; - Lui en donne acte ; - La renvoie à l'exercice de ses fonctions ; - Dit que du tout sera dressé PV conformément à la loi.

1369/23	1133/23	• Prestation de serment de M. Mbackery DIOP, né le 18 décembre 1997, en qualité de clerc d'huissier introduite par l'Etude de Maîtres Ndèye Tègue FALL LO & Mamadou Nasir FALL, Huissiers de Justice Associés (SCP FALL LO & FALL) Le Tribunal : - Donne acte à M. le Procureur de ses réquisitions et au représentant de M. le Bâtonnier de l'ordre des Avocats de ses observations ; - Reçoit le serment de M. Mbackery DIOP ; - Lui en donne acte ; - Le renvoie à l'exercice de ses fonctions ; - Dit que du tout sera dressé PV conformément à la loi.
1184/23	1134/23	• Duplicata du titre foncier n° 6305/GRD introduit par Andrée Monique KONATE demeurant à Dakar Le Tribunal : - Déclare la requête irrecevable pour inobservation du délai légal imparti pour le dépôt de la requête.
1149/23	1135/23	• Duplicata du titre foncier n° 5074/GR introduit par les héritiers de feu Mouhamed NDIAYE à/s Fatoumata Néné BA et autres • J.C
1378/23	1136/23	• Duplicata du titre foncier n° 2374/DK introduit par les héritiers de la dame Fary DIALLO demeurant à Dakar • J.C
1313/23	1137/23	• Duplicata des titres fonciers n° 2470/R, n° 9519/GR ex 14717/DG ET n° 3973/R introduit par les héritiers de feu Mamadou Lamine TAMBA et autres • J.C
1393/23	1138/23	• Duplicata du titre foncier n° 6751 de Grand Dakar (Ex 6775/DG) reporté au livre foncier de « GR » sous le n° 13644/GR introduit par Sabrina CHARLES demeurant à Dakar Le Tribunal : • Déclare la procédure nulle pour irrégularité de fond en application de l'article 1-3 du CPC (défaut du pouvoir d'assurer la représentation en justice du titulaire du droit d'agir).
1314/23	1139/23	• Duplicata du titre foncier n° 1121/NGA ex 21298/DG, objet du lot n° E/66 introduit par les héritiers de Marie Nguyen THI MAI épouse DIALLO à/s Mamadou Lamine TAMBA et autres • J.C

1409/23	1140/23	• SOGETRANS (Mes BASS & FAYE – Me Mariama DATT) Contre • Sté Espace Auto SA, filiale de la Sté CCBM Holding SA (Me Baboucar CISSE) Le Tribunal : - Homologie le protocole ; - Renvoie les parties à l'exécution de leur accord.
1386/23	1141/23	• Marame SALL (SCP KANE & SAMB) Contre • Abdou NIANG (Me M. M. FALL) Le Tribunal : - Homologie le protocole ; - Renvoie les parties à l'exécution de leur accord.
1244/23	1142/23	• Ababacar SENE (Me Abdou THIAM) Contre • Mbodj NDOYE, Rokhaya DIOP, El Hadji Malick SENE et autres <u>Le Tribunal :</u> <u>Par Ces Motifs :</u> Statuant publiquement, par défaut réputé contradictoire à l'égard de la dame Adja Rokhaya DIAGNE, Mbodj NDOYE et par défaut à l'encontre des autres parties, en matière civile et en premier ressort ; <u>En la forme :</u> - Reçoit l'action ; <u>Au fond :</u> - Déboute Ababacar SENE de l'ensemble de ses demandes ; - Dit n'y avoir lieu à ordonner l'exécution provisoire ; - Condamne Ababacar SENE aux dépens.
502/23	1143/23	• Assane LO (Me Mouhamadou Bamba BOUSSO) Contre • Amadou YATASSAYE (Me Abdou Dialy KANE) <u>Le Tribunal :</u> <u>Par Ces Motifs :</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ; <u>En la forme :</u> - Reçoit l'action ; <u>Au fond :</u>

		- Prononce la résolution de la promesse de vente ; - Rejette la demande de compensation comme étant mal fondée ; - Ordonne l'expulsion d'Amadou YATASSAYE et la subordonne au remboursement par Assane LO de la somme de quarante-neuf millions (49.000.000) francs CFA ; - Dit n'y avoir lieu à ordonner l'exécution provisoire ; - Met les dépens à la charge du défendeur.
270/23	1144/23	• Serigne Khassime GUEYE (Me Mouhamadou Mahmoud LO) Contre • Ibrahima TOURE (Me Ibrahima DIOP) <u>Le Tribunal :</u> <u>Par Ces Motifs :</u> <u>En la forme :</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ; - Reçoit l'action ; <u>Au fond :</u> - Confirme le jugement entrepris en toutes ses dispositions ; - Met les dépens à la charge de l'appelant.
1074/22	1145/23	• Abib KA r/ Abdoulaye NIASSE (Me Mathurin BA) Contre • La Société Grimaldi Logistic (Mes François SARR & Ass.) <u>Le Tribunal :</u> <u>Par Ces Motifs :</u> <u>En la forme :</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ; - Déclare la procédure nulle pour irrégularité de fond ; - Met les dépens à la charge du demandeur. Le tout, en application des dispositions des articles 1-3 et 81 du Code de Procédure civile.

312/23	1146/23	• Thomas Pierre Philippe CAZENAVE (Me NDOYE) Contre • Mamadou DIOP (Me Abdoul Aziz DJIGO – Me Mouhamadou Bamba CISSE) <u>Le Tribunal :</u> <u>Par Ces Motifs :</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ; <u>En la forme :</u> - Déclare nulle l'assignation du 20 février 2023 de Maître Fatou SENGHOR, Huissier de Justice à Dakar ; - Reçoit la demande reconventionnelle ; <u>Au fond :</u> - Déboute Mamadou DIOP de cette demande comme mal fondée ; - Condamne les parties aux dépens, chacune pour moitié.
594/23	1147/23	• Mamadou BA (Me Babacar CAMARA) Contre • Saïdou Abdarahmane THIAM (Me Mouhamadou Mahmoud FALL) <u>Le Tribunal :</u> <u>Par Ces Motifs :</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ; <u>En la forme :</u> - Reçoit l'action ; <u>Au fond :</u> - Rejette le moyen tendant à la nullité de l'acte notarié ; - Condamne Saliou Abdourahmane THIAM à payer à Mamadou BA la somme principale de cent soixante-neuf millions (169.000.000) francs CFA à titre de remboursement, outre les intérêts de droit ainsi que celle de vingt millions (20.000.000) francs CFA à titre de dommages et intérêts ; - Valide l'hypothèque provisoire inscrite, suivant ordonnance n° 200 du 20 mars 2023, sur l'immeuble, objet du lot Y/57 relevant du titre foncier n° 15.021/GR sis à Hann Maristes appartenant à Saïdou Abdarahmane THIAM ; - La convertit en hypothèque définitive ; - Ordonne l'exécution provisoire du jugement sur le principal et la validation ; - Met les dépens à la charge de Saïdou Abdarahmane THIAM.

44/21	1148/23	• Abdel TARRAF KOUDKOCK et Héritiers de Fouad TARRAF KOUDJOCK et autres (Mes SEMBENE, DIOUF et NDIONE) Contre • Saïd TARRAF KOUDJOCK et autres (Mes G. NDIAYE et Ass. – Me Babacar WADE) <u>Le Tribunal :</u> <u>Par Ces Motifs :</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ; <u>En la forme :</u> - Reçoit la fin de non-recevoir et l'exception soulevées ; - Les rejettent comme non fondées ; - Déclare l'action principale et la demande reconventionnelle recevables ; <u>Au fond :</u> - Déboute les parties de l'ensemble de leur demande ; - Laisse les dépens à la charge des demandeurs.
655/23	1149/23	• Daouda SALL (Me Bamar FAYE) Contre • Adama GUEYE (Me Abdoulaye TALL) <u>Le Tribunal :</u> <u>Par Ces Motifs :</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ; <u>En la forme :</u> - Déclare l'action recevable ; <u>Au fond :</u> - Ordonne avant dire droit une expertise aux fins de déterminer si les attributions de terrain faites au profit de Daouda SALL et de Adama GUEYE par la commune de Yenne portent sur le même terrain et dire s'il y'a éventuellement empiètement ; - Désigne pour y procéder Monsieur le Chef du Bureau de Cadastre de Rufisque ; - Lui impartit un délai de deux mois à compter de la notification de sa mission pour déposer son rapport ; - Dit que les frais d'expertise seront avancés par Daouda SALL ; - Réserve les dépens.

677/23	1150/23	• Le Ndiambour Hotel & Résidence (Me Aliou WEBER) Contre • Etat du Sénégal <u>Le Tribunal :</u> <u>Par Ces Motifs :</u> Statuant publiquement, contradictoirement, en matière civile et en premier ressort ; <u>En la forme :</u> - Déclare l'action introduite par « Le Ndiambour Hotel & Résidence » irrecevable ; - Met les dépens à sa charge.
--------	---------	--

2. DELIBERES PROROGES.

N°	N° Rôle	Demandeurs	Conseil(Demandeurs)	Défendeurs	Conseil(Défendeurs)	RESULTATS
2.1						

3. DELIBERES RABATTUS.

N°	N° Rôle	Demandeurs	Conseil(Demandeurs)	Défendeurs	Conseil(Défendeurs)	RESULTATS
4.	1387/2022	Fédération des Caisses de Crédit mutuel du Sénégal	Me Mouhamadou Gael BA	Coopérative du Collectif des Enseignants pour l'Habitat social abrégé COCEHAS	Me Abdou THIAM	Rabat le délibéré pour production de l'acte rectificatif inscrit le 02/11/2017 au livre foncier de Rufisque par Me Gael BA ou Abdou THIAM
5.		NSIA Assurances	<i>Me Alassane DIALLO</i>	Mouhamadou SECK et autres		Rabat le délibéré pour production du dossier d'instance ou les PV de constat par la NSIA R : 18 janvier 2023

1. SERMENT

N°	N° Rôle	Demandeurs	Conseil(Demandeurs)	Défendeurs	Conseil(Défendeurs)	RESULTATS
1.	1388/2023	1) Ndeye Kany SARR et		Requête aux fins de		R: 18 janvier 2024 pour

		autres		prestation de serment pour les Agents des Eaux et Forêts dont les noms suivent savoir Ndeye Kany SARR et autres introduite par la Direction des Eaux et Forêts Chasse et de la Conservation des Sols		comparution des requérants
2.	1434/2023	1) Seynabou DIOUF et 28 autres		Requête gracieuse aux fins de prestation de serment d'Architectes inscrits, introduite par l'Ordre des Architectes du Sénégal, suivant la liste : Seynabou DIOUF et 28 autres		R: 1er février 2024 pour comparution des requérants
3.	1109/2023	1) Arame DOUKE		Requête de prestation de serment de serment de madame Arame DOUKE nommé percepteur de l'AIDB en service au Ministère des Finances et du Budget		Serment reçu
4.		Mbackery DIOP		Requête de prestation de serment de M. Mbackery DIOP en qualité de clerc d'huissier introduite par l'Etude de Maîtres Ndèye Tègue LO & Mamadou Nasir FALL, Huissiers de Justice Associés (SCP FALL, LO & FALL)		Serment reçu

1. DUP TF

N°	N° Rôle	Demandeurs	Conseil(Demandeurs)	Défendeurs	Conseil(Défendeurs)	RESULTATS
----	---------	------------	---------------------	------------	---------------------	-----------

001 4	1422/2023	1) Michel DIOUF		Requête gracieuse aux fins de délivrance de duplicata de TF numéro 16412 /DP, introduite par Michel DIOUF, demeurant à Dakar		D: 04 janvier 2024
----------	-----------	-----------------	--	--	--	--------------------

1. ORDONNANCE DE CLÔTURE.

N°	N° Rôle	Demandeurs	<i>Conseil (Demandeurs)</i>	Défendeurs	<i>Conseil(Défendeurs)</i>	RESULTATS
18						

i. 1er JUGE DE LA MISE EN ETAT.

N°	N° Rôle	Demandeurs	<i>Conseil (Demandeurs)</i>	Défendeurs	<i>Conseil(Défendeurs)</i>	RESULTATS
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						

ii. 2ème JUGE DE LA MISE EN ETAT.

N°	N° Rôle	Demandeurs	<i>Conseil (Demandeurs)</i>	Défendeurs	<i>Conseil(Défendeurs)</i>	RESULTATS
7.						
8.						
9.						
10.						

2. AFFAIRES ANCIENNES.

N°	N° RÔLE	DEMANDEURS	CONSEIL(DEMANDEURS)	DÉFENDEURS	CONSEIL(DÉFENDEURS)	RESULTATS
2.	287/2020	1) Babacar Ndiaye COLY	Me François SARR Avocat à la Cour, Dakar	ECAV SA	Me O. GAYE	R: 04 janvier 2024 pour vérification et clôture
3.	332/2022	1) Augustin DIOUF	Me Corneille BADJI, Avocat à la Cour, Dakar	Mamadou Ciré DIALLO		R: 18 janvier 2024 pour répliques de Me NDIAYE
4.	1080/2022	1) Abdou DIAME	Me Fara GOMIS, Avocat à la Cour, Dakar	Société SIBA SARL		R: 04 janvier 2024 mêmes fins
5.	1397/2022	1) Oumar Telly BA	Me FALL ET KANE, Avocat à la Cour, Dakar	Sté Sen Fournisseur Général et autre		RF: 04 janvier 2024 mêmes fins
6.	1419/2022	1) CBAO SA	Me AUGUSTIN SENGHOR, Avocat à la Cour, Dakar	Mamadou SAKHO et autres	Me Moustapha NDOYE, AVOCAT A LA COUR DAKAR	R: 18 janvier 2024 pour répliques Me NDOYE
7.	1504/2022	1) Héritiers de feu Ismaila DIOP a/s son père Saliou DIOP et autres	Me Ndiack BA, Avocat à la Cour, Dakar	Les Industries chimiques du Sénégal		RF: 04 janvier 2024 pour observations du Ministère public
8.	521/2023	Fatou AW SECK	<i>MF SARR ET ASS</i> Avocat à la Cour, Dakar	Souleye SEYE	<i>Me Ibrahima NIANG</i>	R: 04 janvier 2024 pour communication Me Francois SARR
9.	619/2023	1)HERITIERS ANTOINE MARIE ROGER ANDRE GUILLBERT HENRY LOUIS GUILLABERT ET UN AUTRE		BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE L 'INDUSTRIE DU SENEGAL DITE BICIS		R: 18 janvier 2024 pour répliques des défendeurs
10.	856/2023	1)Mouhamed DJIGA	Me Alassane DIALLO, Avocat à la Cour, Dakar	Stéphane Uchenna ONYENAHUM et autre		Renvoi au rôle d'attente pour disponibilité du jugement
11.	1002/2023	1)Bassirou NDIAYE	Me Cire Clédor LY, Avocat à la Cour,	DIOP NDOUR, R/ de la Société CRCI SARL,		R: 18 janvier 2024 répliques du demandeur

			Dakar	dénommée CONSORTUIM de Réalisation Commercial et d'Investissement		
12.	1089/2023	1) Société Prestation de Service et de Commerce - Taïfour DIOP	Me Abdou Dialy KANE, Avocat à la Cour à Dakar	Mariama NIASS	SCPA TALL & Associés, Avocats à la Cour à Dakar	
13.	1100/2023	1) La Caisse de Sécurité sociale	Me Henri V. B. GOMIS Avocat à la Cour	La Prévoyance Assurance	Me Demba C. BATHILY et Ass	R: 04 janvier 2024 pour communication
14.	1113/2023	1) Ngoné NDOYE	Me Souleymane DIAGNE, Avocat à la Cour	Héritiers de Mame Rokhaya NDOYE elle- même héritiers de Ngoné NDOYE		Renvoi au rôle d'attente pour disponibilité du jugement
15.	1161/2023	1) Sté Ilios Group SAS	RB LEGALIS	SOULEYMANE MBENGUE		R: 04 janvier 2024 pour éventuelle jonction
16.	1208/2023	1) Pape Cheikh Amadou AMAR	Me DIAGNE, Avocat à la Cour, Dakar	Pape Diallo DIOP		D: 18 janvier 2024
17.	1209/2023	1) PAPE CHEIKH AMADOU AMAR	Me Seydou DIAGNE, Avocat à la Cour, Dakar	DADOUDA DIOP		D: 18 janvier 2024
18.	1297/2023	1) La Société CBAO Attijari Wafa Bank SA	Me François SARR et associés, Avocats à la Cour, Dakar	Laklalech -Sté Group Lak's SARL		R: 18 janvier 2024 pour production du dossier initial
19.	1355/2023	1) Etablissement Khady NDIAYE	Me Aliou WEBER, Avocat à la Cour, Dakar	Le Centre des Œuvres universitaires de Dakar COUD		R: 04 janvier 2024 pour formalisation constitution Me NDIAYE

AFFAIRES NOUVELLES

N°	N° RÔLE	DEMANDEURS	CONSEIL(DEMANDEURS)	DÉFENDEURS	CONSEIL(DÉFENDEURS)	RESULTATS
20.	1375/2023	1)La Société civile immobilière de la Collectivité Leboue de Dakar	Me Doudou NDOYE, Avocat à la Cour, Dakar	La Société Loterie nationale sénégalaise "LONASE"	Me DOUDOU NDOYE AVOCAT A LA COUR DAKAR	R: 18 janvier 2024 mise en état defendeur
21.	1386/2023	1) Maramé SALL	Me Moulaye KANE, Avocat A LA COUR DAKAR	ABDOU NIANG		D : en fin d'audience
22.	1392/2023	1) Héritiers de feu Daouda FALL a/s Nafissatou NDOYE	Mes NDOUR et THIOUB AVOCAT A LA COUR DAKAR	L'Etat du Senegal		R: 18 janvier 2024 devant le 1er juge de la mise en état
23.	1395/2023	1)Raja YACTINE es-nom des héritiers de feu Mohamed Yactine et autres	Me Guedel NDIAYE et associés, avocat à la cour dakar	L'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands travaux SA dite APIX SA		R: 04 janvier 2024 devant le 2ème juge de la mise en état
24.	1406/2023	1)Héritiers de feu Mamadou DIOP à/s sa veuve Diatou NIANG et ses filles Khady NIANG DIOP et autres	Me Bamar FAYE, avocat à la cour dakar	Docteur Mouhamadou Nalla BOLY		R: 04 janvier 2024 devant le 1er juge de la mise en état pour communication
25.	1409/2023	1)SOGETRANS SAU	Mes BASS et FAYE - Me Mariama DATT, avocat à la cour dakar	Société ESPACE AUTO, SA Filiale de la Société CCBM HOLDING SA	Me Baboucar CISSE, avocat à la cour dakar	D: fin d'audience
26.	1419/2023	1)Héritiers de feu Pape Oumar SECK à/s Cheikh Anta SECK et Ndéye Thérèse DIAGNE	Me Alhassane DIALLO, avocat à la cour dakar	Ousseynou MBOW - Kouma MBOW - Allianz Sénégal Assurances		R: 04 janvier 2024 devant le 2ème juge de la mise en état
27.	1426/2023	1)la SOPRODEL societe pour la promotion et le développement de l'élevage	Me Amadou Yeri BA et Nabila OUMAIS avocats a la cour	Monsieur Sadibou SOW		R: 04 janvier 2024 devant le 1er juge de la mise en état
28.	1428/2023	1) Oumou Salamata TALL	SCPABA -OUMAIS AVOCAT A LA COUR DAKAR	Banque Atlantique dite BAS		R: 04 janvier 2024 devant le 2ème juge de la mise en état
29.	1433/2023	1) Ndieme MBENGUE	Me aliou SOW	Doudou NDIONE	Me Djiby DIENG	R: 04 janvier

						2024 répliques défendeurs
30.	1435/2023	1) Oumarou BAH	Mes THIOUB et NDOUR, Avocat à la Cour Dakar	Anta DIA	Me Djiby DIAGNE Me Bidjely FALL	R: 04 janvier 2024 pour communication
31.	1442/2023	1) Monsieur Abdoulaye GUEYE	Mes THIOUB ET NDOUR AVOCATS A LA COUR	La Societe Gusgunza -Cunstrucoes et Empreendimentos Angola SA		R: 04 janvier 2024 devant le 1er juge de la mise en état
32.	1449/2023	1) ABDEL KADER AIDARA	Me amadou assane NDOYE AVOCAT A LA COUR DAKAR	Feu Abdoul Aziz Ndiaye Hadratou Mouhamet Rassoul NDIAYE et un autre		R: 04 janvier 2024 pour la réaffectation des defendeurs
33.	1453/2023	1) Membres du Collectif des Commerçants de la salle de vente, à/s Modou GUEYE, Saliou GUEYE et autres	Me Abdou Dialy KANE, avocat à la cour dakar	L' Etat du SÉNÉGAL		R: 04 janvier 2024 devant le 1er juge de la mise en état
34.	1454/2023	1) Doudou NDOYE	Me Saer LO THIAM, avocat à la cour dakar	Ndeye Ngoné TOUYNI - Htters de Mbaye Woré CISS dit Babacar CISSE et autres		R: 18 janvier 2024 pour la régularisation de la constitution de Mes THIOUB & NDOUR
35.	1463/2023	1) Marie Eve FOWLER	MAITRE ALHASSANE DIALLO, AVOCAT A LA COUR DE DAKAR	PHYSALIS SARL, SOCIETE DE REALISATION DE TRAVAUX ET LA CDC	REPRESENTANT LEGAL	R: 04 janvier 2024 devant le 1er juge de la mise en état
36.	1472/2023	1)HERITIERS DE FEU MAMADOU MBAYE A/S GNAGNA MBAYE ET 1 AUTRE	Me FODE MBAYE AVOCAT A LA COUR DAKAR	ABDOU KADER MBAYE PAPE IBRA MBAYE ET AUTRES		R: 04 janvier 2024 devant le 2ème juge de la mise en état